

APPRENTISSAGE | FORMATIONS PROFESSIONNELLES
GROS ŒUVRE | FINITION | ÉNERGÉTIQUE | MENUISERIE | MÉTALLERIE



MAINTENANT

L'APPRENTISSAGE

C'EST + DE SOUPLESSE ET + DE SIMPLICITÉ!

- ► Aides financières simples et automatiques

 Jusqu'à 11 200 euros d'aides pour un contrat de 3 ans
- ▶ Durée du contrat assouplie de 6 mois à 3 ans
- ▶ Âge de l'apprenti étendu de 15 ans" à 29 ans révolus. Après 29 ans, apprentissage notamment possible pour les personnes ayant un projet de reprise ou de création d'entreprise.
- ▶ Période d'entrée en formation élargie
- Durée du temps de travail assouplie pour les apprentis mineurs travaillant sur chantier Possibilité de travailler jusqu'à 10 heures par jour, dans la limite de 40 heures par semaine.
- ▶ Conditions de rupture de contrat simplifiées Période d'essai de 45 jours travaillés en entreprise maintenue. Rupture à l'initiative de l'employeur possible sans recourir au conseil des prud'hommes.

^{*} Pour les contrats signés entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022. Après cette date, jusqu'à 7 325 € d'aides pour un contrat de 3 ans.

^{**} Les jeunes de moins de 16 ans doivent avoir accompli le 1er cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3ème).

L'AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE

Jusqu'au 30 juin 2022, Aide Unique à l'Embauche renforcée la 1ère année de contrat :

- Aide de 5000 € pour un apprenti mineur et de 8000 € pour un majeur,
- Aide versée à toutes les entreprises, sans limite d'effectifs.*

MONTANTS DE L'AIDE

Année de contrat	Montant annuel maximum	Montant mensuel				
Pour toutes les entreprises, sans limite d'effectifs' :						
8 000 € pour un majeur 5 000 € pour un mineur		666,66 € pour un majeur 416,66 € pour un mineur				
Pour les entreprises de moins de 250 salariés dont l'apprenti(e) prépare un diplôme inférieur ou égal au BAC :						
2º année	2° année 2 000 € 166,66 €					
3º année	1 200 €	100 €				

Jusqu'à

11 200 € pour un **BAC PRO**

10 000 €

Bon à savoir!

▶ Dans le cadre d'une poursuite d'études, vous signez un nouveau contrat avec votre apprenti(e) ? Vous percevez à nouveau le montant de l'aide d'une première année de contrat.

Au-delà du 30 juin 2022 : aide de 1ere année d'un montant maximal de 4 125 €, réservée aux entreprises de moins de 250 salariés dont l'apprenti(e) prépare un diplôme inférieur ou égal au BAC.

^{*} Jusqu'au 30 juin 2022. Les entreprises de 250 salariés ou plus doivent s'engager à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif selon les modalités définies par décret.

L'AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE

COMMENT EN FAIRE LA DEMANDE?

Le versement de l'aide est automatique. Il vous suffit :

- de transmettre le contrat d'apprentissage et la convention de formation de votre apprenti(e) à votre OPCO¹ au plus tard 5 jours ouvrables après le début d'exécution du contrat.
- de réaliser votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) tous les mois.

QUAND CETTE AIDE EST-ELLE VERSÉE?

L'Aide Unique à l'Embauche est versée par l'ASP² chaque mois avant le paiement de la rémunération de l'apprenti(e)

dans l'attente de votre DSN (Déclaration Sociale Nominative).

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage. l'aide s'arrête le mois suivant la date de fin de contrat.

L'aide n'est pas versée si votre apprenti(e) a été absent(e) tout le mois (bulletin de paie à zéro euro).

+ D'INFOS AUPRÈS DE L'ASP Service 0.15 € / min 0 820 825 82

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

+ prix appel

www.asp-public.fr

^{1.} OPérateur de COmpétences

^{2.} Agence de Services et de Paiement



En plus de l'Aide Unique à l'Embauche, recruter en APPRENTISSAGE, c'est :

UNE EXONÉRATION TOTALE OU PARTIELLE DE COTISATIONS SOCIALES

selon la taille et la forme juridique de l'entreprise



DES DÉDUCTIONS FISCALES
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



LA NON PRISE EN COMPTE DE VOTRE APPRENTI(E)
DANS LE CALCUL DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Et en apprentissage, la période d'essai est de 45 jours travaillés en entreprise!

CENTRES DE FORMATION

FORMATIO	ONS	ARLES	AVIGNON	AIX LES MILLES	MARSEILLE	TOULON	ANTIBES
MAÇONNERIE, GRO	OS ŒUVRE						
•	CAP Maçon	•	•	•	•	•	•
	CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé		0	•		0	
	BP Macon	•	•	•	•	•	•
	BAC PRO Technicien du Bâtiment : Organisation Réalisation du Gros Oeuvre (TB ORGO)		•			•	
	Titre professionnel Chef de chantier gros œuvre Nouveau		•				
PLAQUE ET PLÂTR							
PLAGOL EI PLAIK	CAP Métiers du plâtre et de l'isolation	•				•	
	BP Métiers du plâtre et de l'isolation	•					
	MC Plaquiste					•	
ÉLECTRICITÉ	Inc Flaquiste						
ELECTRICITE	CAP Électricien	•					
		•	•	_	•	-	-
	BP Électricien		•	•	•	•	•
	MC Technicien en énergies renouvelables option A : énergie électrique			•		•	
	BAC PRO Métiers de l'ELECtricité et de ses environnements connectés (MELEC)					•	
PEINTURE ET AUTR	RES FINITIONS, DÉCORATION			l		l	
	CAP Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)	•	•	•	•	•	•
PEINTURE	BP Peintre Applicateur de Revêtements (PAR)	•	•	•	•	•	•
	MC Peinture décoration				•		
CARRELAGE	CAP Carreleur mosaïste	•	•		•	•	•
	BP Carreleur mosaïste		•			•	
PLOMBERIE, CHAU	FFAGE, FROID ET CLIMATISATION			ı	1	ı	
	CAP Monteur Installations Sanitaires (MIS)	•	•	•	•	•	•
	CAP Monteur Installations Thermiques (MIT)	•	•	•	•	0	•
PLOMBERIE	BP Monteur Installations Génie Climatique et Sanitaire (MIGCS)	•	•	•	•	•	
CHAUFFAGE	MC Technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique				•		
	MC Maintenance Equipement Thermique Individuel (METI)				•		•
	BAC PRO Installateur Chauffage Climatisation et Energies Renouvelables		•		•		
	CAP Installateur Froid Conditionnement d'Air (IFCA)	•		•			•
FROID	BP Installateur, Dépanneur Froid Conditionnement d'Air (IDFCA)			•			•
IROID	BAC PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables						•
	Titre professionnel Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation			•			
GÉNIE CLIMATIQUE	Titre Professionnel Technicien supérieur études en génie climatique (BAC+2)				•		
MENUISERIE BOIS,	ALUMINIUM ET VERRE						
MENUISERIE	CAP Menuisier Aluminium-Verre (MAV)			•		•	•
ALUMINIUM	BP Menuisier Aluminium-Verre (MAV)			•		•	
MENIUSEDIE DOIS	CAP Ébéniste						•
	CAP Menuisier Fabricant	•	•	•	•	•	•
MENUISERIE BOIS	CAP Menuisier Installateur		•	•	•	•	
	BP Menuisier			•			
SERRURERIE, FERR	ONNERIE, MÉTALLERIE						
	CAP Métallier		•	•	•	•	•
	CAP Ferronnier d'art		0				
	BP Métallier		•		•		

SALAIRES DE L'APPRENTI*

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS¹

Âge de l'apprenti(e) -

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	635,79 €	794,74 €	874,21 €	1 589,47 €
% du SMIC*	40 %	50 %	55 %	100 %
2º année	794,74 €	953,69 €	1 033,16 €	1 589,47 €
% du SMIC*	50 %	60 %	65 %	100 %
3º année	953,69 €	1 112,63 €	1 271,58 €	1 589,47 €
% du SMIC*	60 %	70 %	80 %	100 %

Montant de la prime de panier pour la région PACA : 10,20 €

METALLURGIE²

Âge de l'apprenti(e) -

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 25 ans	26 ans et +		
1 re année	556,32 €	874,21 €	1 589,47 €		
% du SMIC*	35 %	55 %	100 %		
2º année	715,27 €	1 033,16 €	1 589,47 €		
% du SMIC*	45 %	65 %	100 %		
3° année	874,21 €	1 271,58 €	1 589,47 €		
% du SMIC*	55 %	80 %	100 %		

La rémunération de l'apprenti(e) ne peut être inférieure, sur l'année, à la Rémunération Annuelle Garantie définie à l'article 27.2 de l'accord du 1^{er} juillet 2011.

^{*} Rémunérations prévues sur la base de 35 heures par semaine, soit 151,67 heures par mois. Pourcentage du SMIC calculé sur la base de 1589,47 € brut (SMIC au ler octobre 2021). Pour les 21 ans et plus, le salaire de l'apprenti(e) est calculé sur le pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé à plus avantageux que le SMIC.
Les chiffres, taux et autres informations sont fournis à titre indicatif. Il appartient à l'employeur de vérifier la rémunération

Les chiffres, taux et autres informations sont fournis à titre indicatif. Il appartient à l'employeur de vérifier la rémunération applicable à son apprenti(e).

Entreprises relevant de la convention collective du bâtiment et des travaux publics - IDCC 1596, 1597, 1702, 2420, 2609, 2614, 3212

^{2.} Entreprises relevant de la convention collective des industries métallurgiques - Brochure 3109

AMEUBLEMENT FABRICATION 3

Âge de l'apprenti(e) -

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	556,32 €	715,27 €	874,21 €	1 589,47 €
% du SMIC*	35 %	45 %	55 %	100 %
2º année	635,79 €	874,21 €	1 033,16 €	1 589,47 €
% du SMIC*	40 %	55 %	65 %	100 %
3° année	874,21 €	1 033,16 €	1 271,58 €	1 589,47 €
% du SMIC*	55 %	65 %	80 %	100 %

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ 4

Âge de l'apprenti(e) —

Année de contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	429,16 €	683,48 €	842,42 €	1 589,47 €
% du SMIC*	27 %	43 %	53 %	100 %
2º année	619,90 €	810,63 €	969,58 €	1 589,47 €
% du SMIC*	39 %	51 %	61 %	100 %
3º année	874,21 €	1 064,95 €	1 239,79 €	1 589,47 €
% du SMIC*	55 %	67 %	78 %	100 %

Hors dispositions conventionnelles plus avantageuses

Bon à savoir!

- Votre apprenti(e) change de tranche d'âge en cours de contrat ? Son salaire augmente le 1er jour du mois suivant son anniversaire.
- 3. Entreprises relevant de la convention collective de l'ameublement (fabrication) IDCC 1411.
- 4. Entreprises relevant des conventions collectives du négoce de bois et des matériaux de construction (IDCC 1947 et 3216), des installations aérauliques frigorifiques et thermiques (IDCC 1412), des équipements thermiques (IDCC 998), des peintres en lettres (IDCC 1465). Liste non exhaustive.

SALAIRES DE L'APPRENTI Cas particuliers

Durée d'apprentissage réduite

- Un apprenti préparant un CAP en un an (au lieu de deux) perçoit directement la rémunération de la 2° année de contrat.
- ► Un apprenti préparant un BAC PRO en deux ans (au lieu de trois) perçoit directement la rémunération de la 2°, puis de la 3° année de contrat.

Mentions Complémentaires ou CAP Connexes

La rémunération de l'apprenti est la rémunération réglementaire à laquelle il peut prétendre le jour de son contrat, majorée de 15 points.

Redoublement avec le même employeur

Le salaire de l'apprenti reste identique à celui de l'année précédente (hors changement de tranche d'âge de l'apprenti).

Poursuite d'études après obtention d'un diplôme

- Avec un employeur relevant de la même convention collective :
 - le salaire de l'apprenti est au moins égal à celui du précédent contrat.
- Avec un employeur relevant d'une convention collective différente :
 - le salaire de l'apprenti est au moins égal à celui auquel il pouvait prétendre de façon réglementaire lors de son contrat précédent.

RECRUTER UN APPRENTI

C'est jusqu'à **11 200** €*
d'aides

Une période d'essai de **45 jours** travaillés en entreprise

CONTACTEZ-NOUS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER!

- ▶ Diffusion de votre offre d'emploi en apprentissage
- ▶ Présélection de candidats en fonction du profil recherché et envoi de CV
- ► Accompagnement aux démarches administratives liées au contrat d'apprentissage



6 centres

+ 4000 apprentis par an

+ 40 formations en apprentissage

1er réseau d'apprentissage aux métiers du BTP de la région SUD

DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LE SAVEZ-VOUS?

LES RÈGLES POUR DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ONT ÉTÉ ASSOUPLIES!

Le Maître d'apprentissage doit être salarié de l'entreprise, volontaire et majeur.

Il doit également :

▶ Être titulaire d'un diplôme correspondant au domaine professionnel du diplôme préparé par son apprenti(e), et de même niveau.

ET

Avoir une année d'exercice d'activité professionnelle	en rapport
avec la qualification préparée par son apprenti(e).	

OU

► Avoir deux années d'exercice d'activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par son apprenti(e).

Bon à savoir!

- L'employeur ou le conjoint collaborateur peut remplir la fonction de Maître d'apprentissage.
- Le Maître d'apprentissage peut encadrer deux apprentis
 + un redoublant au maximum.

^{*} Les périodes de stage et d'apprentissage ne sont pas prises en compte dans le décompte de la durée d'expérience du Maître d'apprentissage.

SE FORMER, FORMER SES EQUIPES

Professionnels du BTP, vous avez un projet de formation pour vous ou vos équipes ?

Nous vous proposons:

DES FORMATIONS OBLIGATOIRES

- ► SST Sauveteur Secouriste du Travail Habilitation INRS
- ► R408 Échafaudage de pied Habilitation INRS
- ► Habilitations électriques

DES FORMATIONS DIPLÔMANTES ET DES TITRES PROFESSIONNELS

- ▶ + de 40 formations du CAP au BAC + 2
- ▶ Parcours aménageables selon votre niveau de formation et votre expérience professionnelle

DES FORMATIONS SUR MESURE

▶ Programme établi par nos experts métiers en fonction de vos besoins.

Nos +

- Plateaux techniques de grande capacité
- > Formateurs expérimentés
- Centres de formation certifiés CERTIBAT

Nos références : ISOLIS, SYCLEF, ADECCO...

Votre contact formation PRO:

marine.varlet@cfadubatiment.fr 07 57 43 14 68

CONTACTEZ-NOUS NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER!



BTP CFA Arles

6 chemin de Séverin 13 200 Arles 07 57 42 97 68 04 90 97 82 79 pro.arles@cfadubatiment.fr

BTP CFA Aix-Les-Milles

205 rue Albert Einstein 13 290 Aix-en-Provence 07 57 43 14 60 04 42 60 74 74 pro.aix@cfadubatiment.fr

BTP CFA Toulon

450 avenue François Arago La Grande Tourrache 83 130 La Garde 04 94 08 60 60 pro.toulon@cfadubatiment.fr

BTP CFA Avignon

Florentin Mouret
13 bis avenue du Blanchissage
84 000 Avignon
07 57 43 14 61
04 90 14 18 80
pro.avignon@cfadubatiment.fr

BTP CFA Marseille

Impasse de la Montre 13 011 Marseille 06 25 24 88 66 04 91 87 98 00 pro.marseille@cfadubatiment.fr

BTP CFA Antibes

Max Fiorini
80 rue Jean Joannon
06 600 Antibes
07 57 43 14 59
04 92 91 32 00
pro.antibes@cfadubatiment.fr

www.btp-cfa-paca.fr

